



HAL
open science

Musique et politique culturelle en Tunisie : état des lieux et perspectives

Rachid Cherif

► **To cite this version:**

Rachid Cherif. Musique et politique culturelle en Tunisie : état des lieux et perspectives. Gouvernance et Gestion publiques de la Culture : difficultés et défis, Université de Tunis; Le Laboratoire de Recherche en Cultures, Nouvelles Technologies et Développement, Nov 2013, Hammamet, Tunisie. hal-04181431

HAL Id: hal-04181431

<https://hal.science/hal-04181431v1>

Submitted on 15 Aug 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

Musique et politique culturelle en Tunisie : état des lieux et perspectives

Rachid CHERIF¹

Résumé :

La musique constitue une partie intégrante de la culture et représente un vecteur primordial des exportations du secteur culturel. Nous la considérons comme un élément fondamental pour une formation harmonieuse de la personnalité puisque non seulement elle génère un climat favorable à l'éveil des facultés créatrices, mais parce qu'elle peut mouvoir la plupart des facultés humaines et favoriser leur développement. Nous tenons aussi à préciser que l'animation culturelle, l'encouragement à la production littéraire et artistique feront de la politique culturelle en Tunisie, un moyen efficace de sauvegarder les valeurs et d'envisager un avenir plein de promesses. Le but de cette étude est double. D'une part, elle vise à mettre en lumière les caractéristiques distinctives de la musique comme produit culturel ainsi que les particularités de la politique culturelle en rapport avec le domaine musical ; d'autre part, elle vise à donner d'éventuelles perspectives pour promouvoir la musique ainsi que les moyens de sa diffusion.

Abstract:

Music is, obviously, a constituting component of culture. It has, also, become an essential vector of the cultural sector exportations. Moreover, it is considered to be a fundamental element for the harmonious formation of the personality since it creates a suitable climate for the creative skills to wake up. Furthermore, music

¹ Maître-assistant en Musique et Musicologie, Institut Supérieur de Musique - Université de Sousse

is believed to have a magic impact on most of the human abilities during their development. That's why, it is imperative that the cultural policy in Tunisia should consider and opt for the encouragement of the cultural animation, the literary production and the artistic performance as an efficient way and strategy in order to preserve the values and open horizons for a promising future. The following study has got two purposes. On the one hand, it aims at shedding lights on the different characteristics of music as a cultural product and on the particulars of the relationship between the cultural policy and the musical domain. On the other hand, it offers eventual perspectives in order to promote music and the means if its diffusion.

Pour commencer, nous citons Menger qui souligne que dans tout art, la production, la diffusion ; l'homologation esthétique des œuvres, leur évaluation, leur consommation publique et leur conservation mobilisent tout un ensemble d'acteurs sociaux qui sont amenés à coopérer selon un certain nombre de procédures conventionnelles (Menger, 1992, 39). En tout cas, la réalité de la musique prend davantage sens dans son contexte de production et de diffusion. On peut avancer, aussi, que l'identité musicale est tributaire du milieu dans lequel elle s'exprime. D'une façon générale, l'appréciation de la musique implique plusieurs niveaux qui correspondent aux différents éléments constitutifs de l'expression musicale et de sa perception. L'amour et la pratique de la musique sont profondément ancrés dans la société tunisienne. La musique est considérée comme un élément important d'expression suscitant du plaisir et de l'émotion dans la vie de chacun. « *A mesure qu'il grandit, l'enfant commence à assimiler des éléments de son environnement musical et à s'y adapter* » (Shuter-Dyson, 1994, 220).

Il n'est certes pas très difficile, en interrogeant l'histoire, de déceler et d'expliquer les nombreuses composantes de la personnalité de la Tunisie et de son patrimoine culturel, et d'analyser les traits de caractère qui distinguent nettement le Tunisien de ses voisins. D'ailleurs, depuis 1973, Kacem Abdelaziz a bien noté que tout en se réclamant de la civilisation arabo-musulmane, la Tunisie « *entend rester fidèle à son passé et à sa vocation universelle. Elle s'est donc assigné la tâche de recouvrer son identité culturelle, élément de base*

de son authenticité, et de se maintenir ouverte sur le monde » (Kacem, 1973, 29).

Dans le cadre de la politique culturelle du pays, la direction de la musique et de la danse, attachée au ministère de la culture et de la sauvegarde du patrimoine, a la charge de veiller à la sauvegarde et à la diffusion du patrimoine national relatif à la musique, à la danse et aux arts populaires. Elle a la tâche aussi d'encourager les nouvelles productions et de soutenir la création par des subventions. De même, elle participe à l'organisation et à la réglementation de la profession liée aux domaines cités. Ainsi, plusieurs festivals sont organisés chaque année jouant un rôle important dans le développement de l'activité culturelle et favorisant la création artistique.

Le patrimoine du pays et son dynamisme culturel et artistique constituent un potentiel important et un apport original et précieux à la civilisation et à la culture mondiales. En effet, la société tunisienne a pu sauvegarder les pans essentiels du patrimoine national et enclencher un renouveau de la création culturelle et artistique, d'abord dans des formes originales et ensuite en les modernisant. Ce patrimoine assure à la Tunisie d'aujourd'hui l'image d'une nation enracinée dans l'histoire et forme une richesse culturelle qui présente une source intarissable en termes d'inspiration et de créativité. Cependant, notre pays est à la croisée des chemins. Il y a, en effet, une obligation d'opérer une politique culturelle ambitieuse pour approfondir des réformes.

En liant le patrimoine à notre actualité, nous lui donnons souffle et vie et ce au-delà de l'expression de notre identité puisqu'il est aussi une possibilité d'avenir qui a toujours besoin d'être enrichi, renouvelé et développé. D'ailleurs, « *la diversité culturelle, tout comme l'identité culturelle, est affaire d'innovation, de créativité et d'ouverture à des influences nouvelles* » (UNESCO, 2009, 6). La Tunisie est riche sur le plan culturel dont la musique est l'un des vecteurs essentiels. Nous pouvons dire que les acteurs du domaine musical se trouvent aujourd'hui confrontés à de nouvelles ambiances sonores qui manifestent des contradictions et des oppositions plus ou moins bien vécues. Dans la majorité des pièces musicales actuelles, vocales ou instrumentales, on peut facilement saisir que le musicien s'exprime pour manifester d'une part l'appartenance à son pays voire

à son ethnie et d'autre part pour témoigner de sa perception du monde contemporain en adhérant à une modernité à vocation universelle.

Depuis l'avènement de l'enregistrement sonore, la musique est devenue l'un des plus puissants symboles de la culture de masse. C'est grâce à sa capacité de diffusion exceptionnelle qu'elle est probablement la forme d'art la plus répandue. Les développements technologiques permettent sa large diffusion et de joindre un public encore plus large. Ainsi à l'aube d'un nouveau millénaire, le développement de la technologie électronique a rendu accessible tous les styles musicaux. D'autre part, l'initiative bien disposé envers « *la diversité musicale souhaite promouvoir la diversité culturelle entre les pays en assurant à chaque pays le droit de protéger sa propre culture et d'éviter qu'elle ne soit déplacée par des cultures étrangères favorisées par les règles du commerce international* » (Letts, 2003, 4).

La culture tunisienne fait sans cesse des emprunts aux autres cultures tout en conservant ses propres caractéristiques, et c'est là le sens de l'universalité culturelle qui ne doit pas signifier l'imposition d'une culture unilatérale et figée mais un mariage entre les idées et les fondements qui sont largement répandus à travers le monde d'une part et la diversité des caractéristiques locales de l'autre. Dans un rapport publié par l'UNESCO à propos de la diversité culturelle et le dialogue interculturel, on lit ceci :

De manière générale, la mondialisation des échanges internationaux entraîne dans presque tous les contextes nationaux l'intégration d'une multiplicité d'échanges multiculturels, prolongeant et entretenant ainsi une tendance aux affiliations culturelles multiples, qui est à l'origine de la « complexification » des identités culturelles. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille faire abstraction de l'impact négatif des forces de la mondialisation sur la diversité des pratiques culturelles (UNESCO, *op. cit.*, p. 6).

La mondialisation présente donc une question cruciale car elle met en jeu l'héritage et le problème de l'identité locale. Et le paradoxe est que nous ne pouvons plus rebrousser chemin. D'ailleurs, les

musiques du monde posent une problématique puisque les rapports entre authenticité et métissages sont évidemment difficiles. De même, le commerce de l'art entre visions réductrices et grand public n'est pas une tâche facile si on veut respecter la cohabitation entre les approches artisanales et l'activisme culturel pour obéir à la logique industrielle. Peut-on alors se demander si la musique est encore un moyen de convergence ou bien un champ où s'inscrivent les différences ?

La globalisation des marchés implique la mise en concurrence, à l'échelle mondiale, de toutes les entreprises qui produisent des biens culturels. Ainsi, l'aspect envisagé du point de vue de l'évolution de la mondialisation de la culture serait déterminé par la conjonction entre « *des cultures fragmentées, locales, ancrées dans la longue durée de l'histoire, d'une part, et des biens et services mis sur le marché par des industries récentes globalisées par des systèmes d'échange et de communication, d'autre part* » (Diemer, 2001, 9). À notre époque, l'enregistrement numérique, le câble, la transmission satellite et l'internet sont des vecteurs culturels qui agissent, aussi bien que mal, sur le paysage des industries culturelles, de la communication, de l'information et de l'enseignement. En Tunisie, le discours institutionnel valorise la notion de mémoire culturelle dans la mesure où elle permet de sensibiliser la population aux origines et de susciter l'adhésion au sentiment national. La mémoire culturelle est le fondement de la construction identitaire et constitue un espace symbolique sur lequel l'État construit l'imaginaire collectif de la nation en appuyant la représentation de l'histoire et en organisant avec soin son articulation par des manifestations culturelles comme les festivals et les commémorations officielles.

Les politiques culturelles en Tunisie, comme dans le reste des pays du Maghreb, ont été influencées par les courants de pensées qui ont ponctué les intentions des structures internationales et régionales qui s'occupent tout particulièrement des secteurs de la culture telle que l'UNESCO. « *C'est ainsi que nous avons assisté à des volontés d'intégrer la culture exclusivement au sein de l'éducation ou de la transformer en une complémentarité organique soit au secteur de l'information puis à celui de la communication, soit aux secteurs de la jeunesse, du tourisme, ...* » (UNESCO, 2007, 119). Depuis longtemps,

les responsables tunisiens ont considéré que le droit à la culture, proclamé par la Déclaration universelle des droits de l'homme, doit devenir une réalité : n'envisage-t-on pas, après l'étape de l'instruction libre et gratuite, celle de la culture libre et gratuite ? Rien ne serait plus payant car « *la culture telle qu'elle est souhaitée est celle qui vise non seulement à accroître les connaissances pratiques de tous, mais aussi à investir et faire fructifier le capital humain* » (Saïd, 1970, 56). Il est nécessaire donc d'investir davantage dans le développement culturel qui est un outil d'éveil stratégique et d'appliquer une approche et une philosophie qui placent au centre des préoccupations l'épanouissement et la bonne éducation des citoyens tout en analysant les enjeux des pratiques culturelles. Il est à noter qu'en Tunisie, comme l'a rapporté Saïd Rafik :

Dès la création - en 1961 - du Secrétariat d'État aux affaires culturelles, trois principes ont guidé l'action culturelle : la démocratisation de la culture, la « renationalisation » de la culture et la décentralisation de la culture. Cette action devait comporter quatre aspects ; un aspect économique : libre accès de tous à la culture ; un aspect social : extension des possibilités d'accès à la création de la culture ; un aspect idéologique : promotion de la culture nationale et large ouverture sur la culture universelle ; et un aspect géographique : implantation d'un réseau de foyers culturels couvrant l'ensemble du pays (*ibid.*, p. 35).

Dans le contexte actuel, on estime nécessaire de mener une réflexion sur le traitement du secteur culturel qui présente une dimension essentielle pour le développement harmonieux de la société. Il convient de développer une stratégie permettant d'assurer la mise en œuvre d'une politique culturelle ambitieuse et cohérente afin de respecter la richesse et la diversité de notre culture et de veiller à la sauvegarde et au développement du patrimoine musical, porteur d'identité, de valeur et de sens. L'État devrait mener une politique culturelle qui favorise la créativité dans les différents domaines sans oublier la préservation et la valorisation du patrimoine. Dans ce sens, il faut soutenir les institutions appropriées pour faire de la recherche,

garantir la formation et développer la production intellectuelle et artistique.

« Aujourd'hui, ce sont les médias, l'évolution technologique, la diffusion du support à l'échelle planétaire, l'extrême mobilité de la population mondiale qui, plus que jamais, exercent une influence majeure sur la musique et les musiciens du monde entier » (Jonge, 1995, 173). Ainsi, face aux équivoques et à l'incertitude de l'avenir de notre musique, une attitude de prudence s'impose. Ici, le rôle de l'éducation, du milieu scolaire, des structures de l'enseignement musical, des festivals, des radios et télévisions locales et des diverses institutions culturelles est déterminant. En d'autres termes, la musique est tributaire de la politique culturelle du pays. Il convient donc d'étudier les statuts de l'éducation culturelle et artistique au niveau des enseignements primaire et secondaire, car il existe des liens pédagogiques qu'il faudrait approfondir et mettre en évidence, pour pouvoir élaborer une stratégie à moyen et à long terme au profit de ce secteur qui constitue l'une des composantes essentielles du développement culturel. Le pouvoir de l'éducation ne doit en aucun cas être sous-estimé. L'Éducation devrait participer à la constitution d'une connaissance partagée en produisant des actions d'intérêt collectif pour que tous puissent participer à la construction de l'avenir et contribuer à l'élaboration de la culture dans des alternatives créatives, économiques, sociales et politiques.

« Malgré l'évolution de la technologie qui a modifié les moyens d'accès à la musique, comme la musique elle-même, nous sommes dépendants de notre patrimoine, de notre environnement socioculturel, et par là même profondément influencés dans nos choix » (Malherbe et Poullois, 1997, 12). La valorisation de la musique dans la société est concomitante au développement de sa diffusion. Et nous rappelons que la musique ne peut pas se définir uniquement par ses structures acoustiques ni même par les procédés techniques indispensables à leur réalisation, mais beaucoup plus par sa substance et par ce qu'elle engendre, à savoir en particulier un réseau *« cohérent de significations, une fonction spirituelle précise, une efficacité psychologique et éventuellement rituelle attestée, un rôle traditionnellement assigné à ses producteurs et ses récepteurs, et enfin des modes d'apprentissage et de diffusion adéquats »* (Aubert, 1995,

22). La production artistique impose donc une action collective qui implique, lorsqu'il s'agit de musique, de nombreux acteurs : compositeurs, interprètes, éditeurs, diffuseurs, membres des administrations culturelles, esthéticiens, musicologues, industriels et finalement le public.

De sa part, l'éducation musicale opte à appuyer le développement de l'enfant dans toutes ses manifestations, et à l'assister à se situer dans son environnement naturel et culturel. Elle n'est pas une fin en soi mais un moyen de permettre à l'enfant d'accéder à la connaissance, à l'expression, à la créativité et à l'autonomie. Le programme de l'enseignement musical doit aller au-delà d'une logique de formation disciplinaire différente. Il doit se faire figurer dans un ensemble dynamique qui soutient la complémentarité et l'interdépendance de ses diverses composantes. Ce qui est jugé intolérable, aujourd'hui, et qui a un effet sur l'ensemble de l'enseignement de la musique se manifeste dans la façon dont cet enseignement est intégré à l'ensemble du système éducatif et surtout dans l'enseignement primaire.

Il est légitime de se demander si la musique est un jeu, un domaine de l'expression ludique, une culture des reproductions symboliques ou/et une mise en forme du champ de l'émotion. L'éducation musicale n'est-elle pas devenue une formation virtuelle qui se trouve sur le réseau internet sous la pression des médias et des technologies de communications ? Où en est la formation, parfaitement représentée, personnifiée et incarnée par des personnes qualifiées ? Où en est-on d'une formation qui nécessite une confrontation de l'expression individuelle et des cultures se rapportant à l'héritage commun qui a été jusqu'ici le fondement le plus sûr du rôle irremplaçable de la musique dans le projet éducatif ?

Parmi les enjeux de l'éducation musicale, nous insistons sur le fait d'inciter l'enfant, petit ou grand à vivre dans une ambiance intellectuelle entre plusieurs formes de partages du sensible et d'expressions du plaisir. L'enfant doit apprendre à exercer sa propre perception en préservant des formes différentes de pensée symbolique qui fait la différence avec l'idéalisation du syncrétisme infantin. Ainsi, il acquiert du talent dans le domaine musical, ce qui est susceptible de doter l'enfant d'un statut offrant une forme de

reconnaissance de soi et permettant de mieux faire accepter ses idées, ses goûts et ses préférences. Néanmoins, la place de la musique dans le contexte scolaire tunisien reste une cause à défendre surtout dans l'enseignement primaire où il est assuré par des instituteurs non spécialisés. D'ailleurs, l'éducation musicale cède, souvent, la place à l'apprentissage d'autres matières. Ce n'est que dans les collèges qu'elle est obligatoire à raison d'une heure hebdomadaire. Dans l'enseignement secondaire, elle reste optionnelle. Pour ce qui est de la formation professionnelle dans le domaine musical, elle se fait dans des conservatoires privés ou étatiques, et surtout au sein des Instituts Supérieurs de Musique.

En guise de conclusion, nous dirons, qu'il y a une interdépendance entre le secteur musical et la politique culturelle du pays dont les acteurs principaux sont, surtout, le ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Pour promouvoir le secteur musical, il faut investir davantage dans la formation. Il serait intéressant donc d'augmenter le nombre de conservatoires régionaux relevant du ministère de la Culture et d'encourager davantage l'ouverture de conservatoires privés par des subventions tout en exigeant des normes pour le bon fonctionnement et la qualité de l'enseignement. De même, il est temps que l'éducation musicale soit assurée par des spécialistes dans l'enseignement primaire et d'accorder beaucoup d'importance à l'éveil musical dans les jardins d'enfants. Par ailleurs, il ne faut pas se contenter des orchestres nationaux mais il faut créer d'autres à l'intérieur du pays sous la tutelle du ministère de la Culture pour donner vie à la richesse musicale tunisienne. Il serait aussi important de créer une branche de musique au sein de l'enseignement secondaire pour l'obtention du bac en musique qui autorise l'accès aux Instituts supérieurs de musique à qui on demande plus d'engagement dans l'élaboration de la politique culturelle du pays.

Références bibliographiques

- ✓ AUBERT (Laurent), « Les ailleurs de la musique : Paradoxes d'une société multiculturelle », *La musique et le monde*, nouvelle série n° 4, Maison des cultures du monde, Paris, 1995, p. 13-25.

- ✓ DIEMER (Arnaud), *Formation continue, Mondialisation et spécificités socio-culturelles*, MCF IUFM, Auvergne, mai 2001, 37 p.
- ✓ JONGE (Tinke de-), « Les musiques traditionnelles et le disque », *La musique et le monde*, nouvelle série n°4, Maison des cultures du monde, Paris, 1995, p. 169-178.
- ✓ KACEM (Abdelaziz), « La politique culturelle tunisienne », p. 29-44, http://aan.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/AAN-1973-12_45.pdf, consulté le 10 octobre 2013.
- ✓ LETTS (Richard), « Les effets de la mondialisation sur la musique dans cinq pays bien différents : l'Australie, l'Allemagne, le Nigeria, les Philippines et l'Uruguay », *Résumé du rapport de projet de recherché relatif au Programme Multimusiques du Conseil international de la musique*, Octobre 2003, 6 p., <http://www.imc-cim.org/mmap/pdf/int-dl-finrep-brief-f.pdf>, consulté le 5 novembre 2013.
- ✓ MALHERBE (Michel) et POULLOIS (Amaury Rosa de-), *Les musiques de l'humanité*, éd. Criterion, Paris, 1997, 414 p.
- ✓ MENGER (P.M.), « Art, innovation et travail collectif : Le créateur et ses partenaires », *Les sciences humaines devant la musique contemporaine*, Collection psychologie et pédagogie de la musique, Imp. Barnéoud, Paris, 1992.
- ✓ SAÏD (Rafik), *La politique culturelle en Tunisie*, Unesco, Paris, 1970, 56 p.
- ✓ SHUTER-DYSON (Rosamund), « Le problème des interactions entre hérédité et milieu dans la formation des aptitudes musicales », *Psychologie de la musique*, P.U.F., Paris, 1994, p. 205-231.
- ✓ UNESCO, *Les politiques culturelles au Maghreb*, 2007, 161 p., http://www.un.org.ma/IMG/pdf/unesco_clt_04_fr.pdf, consulté le 5 novembre 2013.
- ✓ UNESCO, *Rapport mondial de l'UNESCO : Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel*, Sous la direction de Françoise Rivière, UNESCO, Paris, 2009, 37 p.